



## Règlement du bal « Les 3èmes en avant-première »

- 1- Pour participer au bal, les élèves de 3<sup>ème</sup> doivent s'inscrire auprès de de Mme Morin ou de Mme Deveza, CPE, avant le 26 juin 2018 (17h).
- 2- Une inscription n'est valable qu'avec la fiche de renseignements et l'autorisation parentale dûment complétées et la cotisation versée.  
Le tarif de la soirée est de :
  - 1€ pour les adhérents au FSE
  - 3€ pour les non adhérents au FSE (*Pour savoir si vous êtes adhérent, vous pouvez vous renseigner auprès des CPE.*)
- 3- Les participants au bal se soumettent au chapitre 3.1 « Règles communes » du règlement intérieur de l'établissement (voir p 6 du carnet).
- 4- Les téléphones portables sont autorisés mais la publication de photos, de vidéos sur les réseaux sociaux est interdite sans l'accord parental des élèves concernés et sans l'accord écrit des adultes qui apparaissent. *En cas de perte ou de vol, la responsabilité du FSE ne sera pas engagée.*
- 5- La soirée débutera à 19h00 et se terminera à minuit. Les responsables légaux assureront le retour à la maison de leur enfant à l'issue de la soirée.
- 6- Se présenter au bal avec une tenue habillée (ex : éviter les joggings).
- 7- Un contrôle visuel des sacs aura lieu. Un vestiaire sera à la disposition des élèves. Pas de va et vient au vestiaire durant la soirée.
- 8- **Toute sortie est définitive.**

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Adhérent au foyer (1€)

Non adhérent au foyer (3€)

#### Autorisation parentale

Je soussigné(e).....

autorise mon enfant .....

à participer au bal des 3èmes le vendredi 29 juin au gymnase du collège.

Heure de départ de la soirée:.....

Il/elle sera pris(e) en charge par : .....

Tel du ou des responsables : .....

J'ai pris connaissance du règlement de la soirée et l'accepte.

Je règle la somme de .....€

#### Droit à l'image (voir p 18 du carnet)

J'autorise  Je n'autorise pas les adultes d'encadrement à filmer et photographier mon enfant.

Signature du ou des responsables

Votre enfant pourra s'il le souhaite apporter nourritures et /ou boissons.

Si tel est le cas merci de préciser ce qu'il amènera :

.....